

**Informations pour les demandeurs d'asile
sur l'examen médicale effectué par les services de la santé publique
(Gesundheitsämter)**

Vous êtes entré dans l'Etat libre de Saxe en tant que demandeur d'asile et serez examiné par le service de la santé publique compétent. Cet examen a pour but de dépister rapidement les maladies contagieuses, de les traiter et de prendre des mesures pour éviter leur propagation. Cet examen est en premier lieu dans votre intérêt, mais aussi dans l'intérêt des personnes qui habitent avec vous.

L'examen comprend un examen physique général (si cela est nécessaire pour constater une maladie contagieuse), une radiographie du thorax (à partir de 15 ans) et/ou un test cutané de la tuberculose chez les enfants jusqu'à 15 ans et chez les femmes enceintes, ainsi qu'une analyse du sang à partir de 13 ans pour le dépistage de l'hépatite A et B (hépatite infectieuse) et pour examiner l'immunité contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle. Si on craint une infection, un examen des selles sera réalisé pour déterminer les agents infectieux correspondants.

Si le médecin du service de la santé publique trouve des indices pour d'autres maladies, il peut ordonner des examens supplémentaires.

A la fin des examens, un certificat médical vous sera remis.

Si nécessaire, le service de la santé publique transmettra les résultats de votre examen aux autorités compétents pour empêcher la propagation d'une maladie contagieuse ou en cas d'indices que vous êtes malade et que vous nécessitez un traitement.

Dans tous les autres cas, les résultats de votre examen ne seront transmis à d'autres autorités que si vous donnez votre consentement.

Vous obtiendrez des informations supplémentaires sur les soins médicaux pour demandeurs d'asile auprès de l'autorité centrale des étrangers « Zentrale Ausländerbehörde » et auprès du service de la santé publique qui est responsable pour vous.

Vous êtes invité à remplir la fiche d'anamnèse (questions sur les antécédents médicaux) et à la remettre au médecin du service de la santé publique qui vous examinera. Veuillez également remplir un questionnaire pour chacun de vos enfants.

Au besoin et indépendamment du premier examen, il vous est possible d'obtenir une consultation sur le SIDA/ VIH, l'hépatite C et d'autres infections sexuellement transmissibles, tests laboratoire correspondants inclus. Cela est judicieux s'il y a un risque que vous ayez été contaminé par le passé par un de ces agents pathogènes ou si – par le passé - vous avez été atteint des symptômes décrits. La participation à ces examens est absolument facultative et ne s'effectue qu'avec votre consentement. Evidemment, les résultats de vos examens seront traités dans la plus stricte confidentialité.

Informations sur les maladies

SIDA/ infection VIH

SIDA est la dénomination d'une maladie de déficience immunitaire qui se manifeste à la suite d'une infection par le virus de l'immunodéficiência humaine (VIH). Le virus de l'immunodéficiência humaine (VIH) attaque et détruit particulièrement les cellules de défense du corps.

Quelques semaines après l'infection par le VIH, des symptômes pseudo-grippaux peuvent apparaître, comme par exemple de la fièvre ou des douleurs rhumatismales. Le développement ultérieur d'une infection VIH diffère suivant le cas. Du fait de la déficience du système immunitaire, des infections sévères apparaissent, déclenchées par des agents pathogènes normalement combattus par un système immunitaire sain ; en plus, des affections cancéreuses et des maladies graves du système nerveux central sont possibles.

Hépatite C

Une infection par le virus d'hépatite (VHC) reste souvent inaperçue. Malgré cela, l'homme portant le virus est contagieux. En cas de symptômes, des troubles tels que la perte d'appétit, la lassitude, des douleurs musculaires et articulaires, des douleurs épigastriques, des nausées, le vomissement et un peu de fièvre apparaissent. De même, la peau et la conjonctive des yeux peuvent devenir jaune. Il est très rare qu'une infection VHC disparaisse d'elle-même. Dans trois quarts des cas, l'infection devient chronique. Après quelques années, des lésions sévères du foie sont possibles.

Syphilis

La syphilis (également dénommée lues) est une maladie contagieuse, répandue dans le monde entier. La syphilis est provoquée par des bactéries spiralées microscopiques. Son évolution a plusieurs stades. Les symptômes sont très diversifiés et ambigus.

C'est environ 3 semaines après l'infection que des vésicules peuvent apparaître à l'endroit d'entrée des agents pathogènes (p.ex. les organes de l'appareil génital) ; plus tard, des ulcères peuvent apparaître ; ceux-ci ne sont pas douloureux et peuvent guérir spontanément. Mais cela ne signifie pas que l'infection est vaincue, parce qu'elle peut passer à une phase chronique. Ensuite, des exanthèmes et des tuméfactions ganglionnaires peuvent apparaître sur tout le corps. Plusieurs années après l'infection, des lésions souvent durables de divers organes comme le cœur, la grande aorte, le foie, les os et le système nerveux peuvent apparaître.

Dans le cas d'une syphilis obtenue lors d'une grossesse, les bactéries peuvent causer des lésions graves à l'enfant à naître.